

Note explicative concernant la motion visant à lutter contre le sexisme dans l'espace public déposée par les conseillers du groupe Aywail'Demain Mélanie Leponce, Vincent Moyse, Daniel Rixhon, Marc Gilson et Marc Evrard.

Vous le savez, la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que celle contre le sexisme, est une lutte permanente. Si l'existence du problème est de plus en plus mise en lumière, force est de constater que le phénomène est banalisé. Plus de 9 femmes sur 10 déclarent avoir déjà été victimes de sexisme. Ce qui est alarmant, c'est que l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes enregistre moins de 200 signalements annuels. C'est un feu clignotant, parfois le premier signe d'un comportement de plus en plus violent, d'un engrenage préoccupant.

Il y a une série de raisons au sous-signalment. L'une d'entre elles est évidemment le problème de la preuve, la parole de la victime contre celle du présumé agresseur, à ce qu'il en coûte à une personne d'aller déposer une plainte officielle.

Il existe pourtant une loi anti-sexisme, depuis 2014, qui punit tout auteur de comportements sexistes d'une peine d'emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 à 1000 euros.

La Police de Liège, après réception de doléances de citoyennes, et après que les inspectrices aient été elles-mêmes victimes de harcèlement une fois la tenue civile revêtue, a peut-être trouvé une solution partielle et a proposé au Parquet un dispositif particulier : des policières liégeoises se sont promenées en civil dans les rues fréquentées de la Cité ardente, dans des parcs et sur le Ravel. Elles étaient suivies de loin par des policiers prêts à intervenir, en cas de comportements tombant sous le coup de la loi. Et c'est ce qui s'est produit. Il y a eu trois interventions entre juillet et octobre dernier. **26 personnes ont été interpellées. 16 PV ont été rédigés et 10 rappels à la loi ont été faits !** A la télévision locale RTC, la commissaire a reconnu que le dispositif avait fonctionné au-delà des attentes.

Il s'agissait aussi d'une opération de sensibilisation : la commissaire Pascaline Lambert encourageait, dans le reportage de RTC, les femmes à déposer plainte, mais aussi les témoins à réagir. **Des folders d'information ont été distribués à ces derniers lors des interventions.**

Que pour lutter efficacement contre le sexisme, et pour que les femmes se sentent libres de circuler où elles l'entendent, et ne soient pas forcées de ne fréquenter que des endroits ou des quartiers plus « sûrs ».

Motion visant à lutter contre le sexisme dans l'espace public déposée par les conseillers du groupe Aywail'Demain Mélanie Leponce, Vincent Moyse, Daniel Rixhon, Marc Gilson et Marc Evrard.

Conseil communal du 25 février 2021,

Le Conseil communal,

- Considérant l'existence généralisée du sexisme ;
- Considérant la banalisation du phénomène ;
- Considérant que les études montrent que plus de 9 femmes sur 10 déclarent avoir déjà été victime de sexisme ;
- Considérant que la plupart de ces comportements ne sont pas signalés et n'apparaissent donc pas dans les statistiques, comme si le phénomène n'existait pas ;
- Considérant que ce phénomène participe au sentiment d'insécurité des femmes dans les rues ;
- Considérant le dispositifs mis en place à Liège et ses résultats, qui vise d'abord à sensibiliser plutôt qu'à réprimer.

Demande au Collège communal,

- De mettre en place un système de prévention et de répression des actes sexistes sur le territoire de la commune et plus largement étendu à la zone de police Secova sur le modèle de l'opération conjointe entre la police et le parquet de Liège susmentionnée.
- Que les services de police de la zone soient formés à reconnaître et réprimer les pratiques sexistes, en partenariat éventuel avec des associations spécialisées dans l'accompagnement thérapeutique des agresseurs (comme par ex l'association Praxis).
- De sensibiliser davantage la population via les différents canaux de communication afin de lutter contre le sexisme.